

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme Elbaek Zénabou Tari Bakou	Ministre	MPF/PE	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIU CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
BETY Ali	Haut Commissaire	HC3N	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIU CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
ADAMOU SOULEY Hamadou	Directeur du cabinet	Cabinet du Premier ministre	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

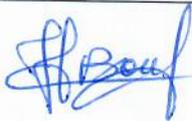
- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Yme Fodi Halima	Chargée de la Formation	CONGAFEN	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

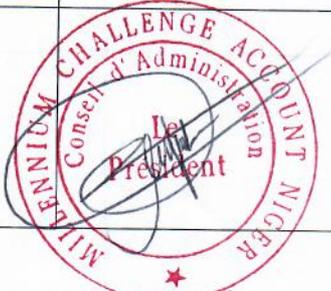
- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Onhorumbe Mahamadou	Ministre DREAB	PRN	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIU CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
DJADAH ABDOULAYE	M ^e VICE PRESIDENT	CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :

- **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Kané Aichaton Boulama	Ministre	Plan	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Almoustapha GARBA	MINISTRE	Min. Environnement de la Salubrité urbaine et des Aires de Bureau	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
HASSOUNE MASSOUDOU	Ministre	Finances	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
ABOUBA ALBASSÉ	MAG/EL Ministre d' Etat	MAG/EL	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°010/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 3.8 de l'Accord Compact et 2.1 (c) de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan d'Audit, qui a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver l'Avenant N°1 au Plan d'Audit afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Modification de la période d'audit et de la date de soumission du Rapport Final du 1^{er} audit**

Le dossier complet du Plan d'Audit révisé peut être consulté auprès du Président du Conseil d'Administration.

- 4) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 010/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°1 au Plan d'Audit du MCA-Niger »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Kady Abdoulaye	Membre	Equipe	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.